

Tél. 032 484 94 70 Email admin@petit-val.ch

Demande de bons de garde pour la période d'août 2021 à juillet 2022

Dès à présent, les parents domiciliés à Petit-Val, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2021, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les bons de garde sont destinés aux enfants pris en charge en crèche ou chez des parents de jour agréés.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Petit-Val avant le début de la prise en charge. Ainsi pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communal jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gef.be.ch/bonsdegarde ou auprès de Mme Schranz à l'administration communale (le mardi) 032 484 94 70.

Souboz, le 12 mai 2021

Conseil communal